

DEVENIR MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

La finalité

Le masseur-kinésithérapeute agit sur les maladies et leurs lésions mais participe surtout à réduire les déficits fonctionnels qu'elles entraînent. Enfin, avec l'ensemble des soignants, le patient et sa famille, le masseur-kinésithérapeute vise à minimiser les situations de handicap que vivra la personne malade dans ses relations sociales familiales, dans son milieu professionnel ou de loisir.

Métier de relation, de perception, d'évaluation, il demande de très bonnes aptitudes physiques et intellectuelles, avec un outil majeur à sa disposition : LA MAIN.

La profession de MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

La formation en Masso-kinésithérapie est très demandée car elle se déroule en quatre années basées sur l'alternance de cours théoriques et d'un grand nombre de stages pratiques en milieu de soins. L'insertion professionnelle à la suite de la formation est très satisfaisante aussi bien dans le secteur privé (en cabinet libéral) que dans le secteur public. Ce qui explique la sélection à l'entrée de la formation.

Le métier

Le métier consiste principalement en l'exercice libéral (« avoir son cabinet ») choisi par 75 à 80 % des jeunes professionnels sous forme de remplacements, ou comme assistant, ou par une installation individuelle.

L'investissement dans un cabinet est une décision importante, sur le plan financier comme sur le plan des responsabilités. Il faut assurer des soins à domicile et dans un cabinet dont l'équipement doit permettre de mettre tous les moyens possibles au service des patients.

L'exercice salarié, en centre hospitalier, en centre de rééducation, en cabinet libéral se réalise

A l'hôpital : le masseur-kinésithérapeute est intégré au sein d'une équipe souvent très spécialisée dans l'un des nombreux domaines pour lesquels la masso-kinésithérapie permet de participer efficacement à un projet de soin spécifique plutôt tourné vers l'urgence des lésions (neurologie, pédiatrie, traumatologie, gériatrie, rééducation cardio-respiratoire par exemple).

Après son hospitalisation, le patient peut être adressé au service de rééducation à l'hôpital ou en centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, dans lequel le masseur-kinésithérapeute est membre d'une équipe pluridisciplinaire centrée sur la rééducation et la réadaptation, avec des durées de séjour plus longues et un matériel plus spécifique.

L'exercice salarié se réalise également en cabinet libéral.

Les autres "pistes" d'exercice sont :

Le milieu du sport, la prévention, par exemple en entreprise ou à l'école, l'animation de groupes de gymnastique rééducative, l'action humanitaire, la recherche ou la formation etc...

La formation en Masso-kinésithérapie

La formation se déroule sur quatre années et impose aux étudiants d'être acteurs de leur formation car il s'agit d'un apprentissage de type « universitaire » et « professionnel ».

Le premier cycle permet l'acquisition de compétences théoriques en santé (anatomie, physiologie, santé publique, psychologie...) et de compétences techniques (massage thérapeutique, thérapie manuelle, gymnastique médicale, évaluation du patient).

Le deuxième cycle aborde les compétences de rééducation et les cours théoriques concernant les pathologies spécifiques relevant de notre référentiel métier.

Les stages sont un temps important de la formation et se réalisent pendant les quatre années de la formation surtout dans la région niçoise, mais aussi en Région PACA ou exceptionnellement dans d'autres régions de France.

L'évaluation des compétences est continue et semestrielle, de type universitaire, consistant en épreuves théoriques et pratiques, ou par la production de travaux personnels ou de groupes.

Les études sont sanctionnées par un diplôme d'État pour lequel le taux de réussite est proche de 100 %, le taux d'insertion professionnelle, est lui aussi, proche de 100 %.

L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois

L'IFMK Niçois est un institut de statut associatif à but non lucratif et établissement composante de Université Côte d'Azur (UCA).

Les droits d'inscription s'élèvent à 4 800 € par année (6 000 € pour les étudiants dérogataires articles 25 et 27).

La Région Provence Alpes-Côte d'Azur prend en charge une partie du financement des étudiants issus de la Région PACA (hors étudiants dérogataires articles 25 et 27) et la Collectivité de Corse prend en charge une partie du financement des étudiants issus de l'université de Corte.

Les conditions générales d'entrée à l'IFMK Niçois

- Avoir validé une 1^{ère} année universitaire de « Licence Accès Santé » L.AS à Université Côte d'Azur, avoir validé 60 ECTS, avoir été candidat à la filière Masso-kinésithérapie et avoir été sélectionné en fonction des résultats obtenus. Le nombre de place est fixé à 97. La sélection est effectuée par Université Côte d'Azur.
- Avoir validé une 1^{ère} année universitaire de « Licence Accès Santé » L.AS ou « Parcours Accès Santé Spécifique » PASS, à l'Université de Corte, avoir validé 60 ECTS, avoir été candidat à la filière Masso-kinésithérapie et avoir été sélectionné en fonction des résultats obtenus. Le nombre de place est fixé à 6. La sélection est effectuée par l'Université de Corte.
- Être titulaire d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé, ou d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) au minimum ou d'un Master ou d'une thèse d'université (doctorat) ou d'un diplôme paramédical. Sous réserve de réussir l'examen d'admission (Article 25). Le nombre de place est fixé à 6. La sélection est effectuée par l'IFMK Niçois.
- Être diplômé masseur-kinésithérapeute dans un état hors UE ou hors partie à l'accord sur l'espace économique européen. Sous réserve de réussir l'examen d'admission (Article 27). Le nombre de place est fixé à 4. La sélection est effectuée par l'IFMK Niçois.

Arnaud CHOPLIN, Directeur de l'IFMK Niçois